



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2018-170

PUBLIÉ LE 10 JUILLET 2018

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2018-07-09-002 - A R R Ê T É portant modification de la composition du conseil d'administration d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (2 pages)	Page 3
R24-2018-07-09-003 - A R R Ê T É portant modification de la composition du conseil d'administration d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (2 pages)	Page 6
R24-2018-07-09-004 - A R R Ê T É portant modification de la composition du conseil d'administration d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (2 pages)	Page 9
R24-2018-07-09-005 - A R R Ê T É portant modification de la composition du conseil d'administration d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (2 pages)	Page 12
R24-2018-07-09-006 - A R R Ê T É portant modification de la composition du conseil d'administration d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (2 pages)	Page 15
R24-2018-07-09-007 - A R R Ê T É portant modification de la composition du conseil d'administration d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (2 pages)	Page 18

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2018-07-09-002

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil
d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R811-12 à R811-24,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 novembre 2017 portant nomination de certains membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Bourges,

VU la proposition formulée par les Jeunes Agriculteurs du Cher,

SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire,

SUR proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

A R R Ê T É

Article 1er – L'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Il est mis fin aux fonctions de membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Bourges de :

Madame Maud GATAY, Jeunes Agriculteurs du Cher, titulaire

Monsieur Florian BOUCHERAT, Jeunes Agriculteurs du Cher, suppléant.

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Bourges :

Monsieur Charles-Henri PIET, Jeunes Agriculteurs du Cher, titulaire

Monsieur Nicolas GAILLARDON, Jeunes Agriculteurs du Cher, suppléant.

Le reste est sans changement.

Article 2 – La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Bourges et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 juillet 2018
Le préfet de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.109 enregistré le 9 juillet 2018.

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2018-07-09-003

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil
d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R811-12 à R811-24,

VU l'arrêté préfectoral modifié en date du 13 novembre 2017 portant nomination de certains membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Chartres,

VU la proposition formulée par les Jeunes Agriculteurs d'Eure et Loir,

SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire,

SUR proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

A R R Ê T É

Article 1er – L'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Il est mis fin aux fonctions de membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Chartres de :

Monsieur Emile PASQUIER, Jeunes Agriculteurs d'Eure et Loir, titulaire
Monsieur Baptiste HUARD, Jeunes Agriculteurs d'Eure et Loir, suppléant

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Chartres :

Monsieur Antoine THIBOUST, Jeunes Agriculteurs d'Eure et Loir, titulaire
Madame Solenn HAQUET, Jeunes Agriculteurs d'Eure et Loir, suppléante

Le reste est sans changement.

Article 2 – La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Directeur de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Chartres et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 juillet 2018.
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.110 enregistré le 9 juillet 2018

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2018-07-09-004

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil
d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R811-12 à R811-24,

VU l'arrêté préfectoral modifié en date du 13 novembre 2017 portant nomination de certains membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Châteauroux,

VU la proposition formulée par les Jeunes Agriculteurs de l'Indre,

SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire,

SUR proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

A R R Ê T É

Article 1er – L'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Il est mis fin aux fonctions de membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Châteauroux de :

Madame Mathilde BAILLY, Jeunes Agriculteurs de l'Indre, titulaire
Monsieur Sylvain ROCHOUX, Jeunes Agriculteurs de l'Indre, suppléant

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Châteauroux :

Monsieur Thibaut SUREAU, Jeunes Agriculteurs de l'Indre, titulaire
Monsieur Maxime BREUILLAUD, Jeunes Agriculteurs de l'Indre, suppléant

Le reste est sans changement.

Article 2 – La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Châteauroux et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.111 enregistré le 9 juillet 2018

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2018-07-09-005

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil
d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R811-12 à R811-24,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 novembre 2017 portant nomination de certains membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Tours,

VU la proposition formulée par les Jeunes Agriculteurs d'Indre et Loire,

SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire,

SUR proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

A R R Ê T É

Article 1er – L'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Il est mis fin aux fonctions de membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Tours de :

Monsieur François FOUSSEREAU, représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires, titulaire

Madame Florence FUNFROCK, représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires, suppléant

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Tours :

Monsieur Gilles DEBRUYN, représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires, titulaire

Monsieur Joël LAMBERT, représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires, suppléant

Le reste est sans changement.

Article 2 – La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de

Tours et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.112 enregistré le 9 juillet 2018

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2018-07-09-006

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil
d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R811-12 à R811-24,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 novembre 2017 portant nomination de certains membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles du Loir et Cher,

VU la proposition formulée par l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires,

SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire,

SUR proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

A R R Ê T É

Article 1er – L'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Il est mis fin aux fonctions de membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles du Loir et Cher de :

Monsieur Loïc RAGOT, Jeunes Agriculteurs de Loir et Cher, titulaire
Monsieur Grégory BEAUFORT, Jeunes Agriculteurs de Loir et Cher, suppléant

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles du Loir et Cher :

Monsieur Grégory BEAUFORT, Jeunes Agriculteurs de Loir et Cher, titulaire
Monsieur Maxime MARCHAND, Jeunes Agriculteurs de Loir et Cher, suppléant

Le reste est sans changement.

Article 2 – La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Loir et Cher et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.113 enregistré le 9 juillet 2018

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2018-07-09-007

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil
d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT

A R R Ê T É

portant modification de la composition du conseil d'administration
d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite.

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R811-12 à R811-24,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 novembre 2017 portant nomination de certains membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles du Loiret,

VU la proposition formulée par les Jeunes Agriculteurs du Loiret,

SUR proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire,

SUR proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

A R R Ê T É

Article 1er – L'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Il est mis fin aux fonctions de membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles du Loiret de :

Monsieur Arnaud DELOMEZ, Jeunes Agriculteurs du Loiret, titulaire
Monsieur Julien BONNARD, Jeunes Agriculteurs de Loiret, suppléant

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles du Loiret :

Monsieur Maxence BEETS, Jeunes Agriculteurs du Loiret, titulaire
Monsieur Guillaume GOIS, Jeunes Agriculteurs de Loiret, suppléant

Le reste est sans changement.

Article 2 – La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, le Directeur de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Loiret et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 9 juillet 2018
Le préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.114 enregistré le 9 juillet 2018